

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSIEU SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à Assieu, le Conseil Municipal de la Commune d'Assieu s'est réuni dans la salle du lavoir, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Magali VITTOZ, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09 avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 09 avril 2026.

Présents : Magali VITTOZ, Alice GOUEREC, Frédéric FLEURY, Isabelle YEROMONAHOS-DJARIAN, Eric FAVRE, Alain LOPEZ, Viviane LORINI, Thierry VITTOZ, Pascal PILLEZ, Catherine RADENNE, Fabrice SEILLER, Christelle BRETZNER, Laurent JULIEN, Karine MOINE, Sébastien PLUCHOT, Anne-Laure CATY, Manon BERLE, Nicolas ROCHE.

Excusée : Sabrina GIRAUDO.

Ouverture de la séance à 20 heures 00

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2026 à **18 voix pour sur 18 présents**. Lecture de l'ordre du jour. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme, Catherine RADENNE, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du 26 mars 2026
- 2) Délibération – approbation budget 2025 (CFU 2025)
- 3) Délibération – affectation du résultat
- 4) Vote des taux d'imposition 2026
- 5) Urbanisme
- 6) Information sur les actions des différentes commissions

MEME SEANCE

D2026_04_01

OBJET : Approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune d'Assieu ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Assieu ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Assieu

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MEME SEANCE

D2026_04_02

OBJET : Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	199 729.83€
Résultat antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif</i>	€
Résultat à affecter	199 729.83€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	14 393.10€
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0
Affectation	199 729.83€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	199 729.83€
Report en fonctionnement R 002	€

Adopté à l'unanimité

MEME SEANCE

D2026_04_03

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2026.

Madame le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants ;

Vu la loi n°80-10 du janvier 1980

Vu le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Madame le maire rappelle les taux d'imposition communaux de 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à 18 pour de **FIXER** les taux comme suit :

	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe habitation	11.44 %	13.17 %
Foncier bâti	32.63 %	32.63 %
Foncier non bâti	45.43 %	45.43 %

MANDATE Madame le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

MEME SEANCE

URBANISME

DECLARATION PREALABLE

199 rue des Crès/ AO 910 : Piscine ⇒ accepté

82 lotissement les Grandes terres / AE 206 : Création d'un lot à bâtir ⇒ accepté

443 rue des Bruyères / AP 314 : modification terrasse en pièce d'habitation ⇒ accepté

211 rue d'Ecarlat / AM 537 et 534 : pergola bioclimatique ⇒ accepté

307 rue des Bruyères / AP 457 : Modification aspect extérieur ⇒ accepté

PERMIS DE CONSTRUIRE

90 rue du Montarzin / AN 214 : Véranda ⇒ accepté

Lieu-dit Chiney / AO 956 : Maison individuelle de plein pied ⇒ accepté

45 rue des Vanaux / AN 296 ET 292 : Maison individuelle avec garage ⇒ accepté

16 et 46 Impasse des Cerisiers / AO 500, 501 et 502 : Ajout d'un nom sur le Permis de Construire ⇒ accepté

rue de Taramas / AN 169, 174 et 175 : Maison individuelle, piscine et garage ⇒ rejet tacite

MEME SEANCE

INFORMATION SUR LES ACTIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **Point sur les inscriptions de l'école pour l'année 2026-2027**
17 inscriptions
23 départs pour l'instant
- **Point sur la réunion commission Ecole/Périscolaire du 13/04**
Classe verte en projet
Coloré la cour d'Ecole
Repas fin d'année et intergénérationnelle
- **Point sur la réunion du CCAS Anciens**
Créer lien avec CCAS et les anciens
Transport « 37 » et mini bus centre social
- **Point sur la réunion de la commission associations et les subventions**
Projet sur de nouvelles règles d'obtention de subvention pour l'année 2027
Renouvellement du règlement intérieur prêt ou location en cours de travail
- **Installation d'une zone de déchets verts au lieu-dit « les rosières »**
Après un contact avec Monsieur Baptiste NIEL assurant les fonctions de responsable d'exploitation, gestion et valorisation des déchets à EBER, les déchets verts de la commune d'Assieu uniquement seraient entreposés au lieu-dit « les rosières ». EBER met à notre disposition gratuitement une déchiqueteuse pour faire notre terreau.
- **Etude sur le devenir du lagunage**
Le 1^{er} avril en compagnie de Madame Laurine LEBIEN de l'association Etang Isère et de Monsieur Christian ROSTAING Président de l'association les Ablettes Rhodanienne, de Monsieur Pascal PILLEZ, Monsieur Thierry VITTOZ, Monsieur Jean-Michel SEGUI, Monsieur Philippe LAURENT et de Madame Magali VITTOZ, Maire de la commune

d'Assieu, il a été décidé de faire déplacer la canalisation des eaux de pluies qui viennent de la rive pour ensuite, réaliser un suivi du niveau d'eau dans les bassins jusqu'en septembre, par Monsieur Frédéric FLEURY.

- **Etude sur la maison et le terrain de Monsieur MOUTIN**

Voir compte rendu de la réunion reçu par mail. Dans un premier temps, dès que les devis du désamiantage auront été reçus et après accord de la commission finance, les travaux seront effectués.

La personne intéressée par la partie métallique, peut dès maintenant la démonter et la récupérer. Madame le Maire a donné son accord car cela nous fait économiser environ 3 000 euros.

L'ancien conseil avait accepté la proposition de revendre 300 m² au voisin côté EST. Un rendez-vous sera prévu avec un géomètre pour faire mesurer la parcelle. Le montant de la vente sera à rediscuter en fonction de la date de vente (terrain nu et propre ou pas)

- **Ouverture de la mairie uniquement le premier samedi du mois**

Pour faire suite à l'entretien annuel de l'un de nos agents, un aménagement d'horaire de travail a été souhaité.

Le conseil a approuvé l'ouverture du premier samedi du mois à :

14 pour

2 absentions

2 contres

- **Information sur travaux prévu prochainement dans la salle polyvalente (inscrit au budget par l'ancienne équipe municipale)**

6 placards seront installés

- **Information sur le fleurissement du centre-village**

Le conseil municipal des jeunes a planté les plantes aromatiques

Déplacement des jardinières sur le perron de la mairie et autour de la salle des fêtes

Remerciement don de bulbes et plantes

- **Agenda**

Lundi 20 avril 10 h : visite DDEN Ecole / 2 élus de la commission école

Lundi 27 avril 10 h : réunion commission RH

Mercredi 29 avril : réunion bureau (adjoint et conseillers délégués)

Vendredi 8 mai : commémoration

Mardi 19 mai : réunion du conseil municipal

Autre date de commission à confirmer

Fin de séance à 22 h 47